



Déclaration SNUipp-FSU Yvelines CAPD du 8 décembre 2011

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

L'installation d'une nouvelle CAPD est l'occasion de rappeler notre attachement au bon fonctionnement du paritarisme. Ce dernier est un élément indispensable de garantie des droits individuels de nos collègues, d'équité du traitement de leurs demandes, de transparence des décisions prises par l'administration suite à l'avis des commissions paritaires, et de bon fonctionnement du service public d'Education.

Les élections professionnelles qui permettent à nos collègues de désigner leurs représentants constituent un moment de démocratie sociale important. Les enseignants ne s'y trompent pas eux qui habituellement y participent très massivement. En 2008, ils étaient près de 60% à s'exprimer dans les Yvelines. Or cette année, la participation a enregistré un recul qui résulte pour l'essentiel des très nombreux dysfonctionnements lors du vote exclusif par internet. Le ministère de l'Education Nationale a fait le choix d'imposer le vote électronique, au contraire du reste de la fonction publique d'Etat qui a pu voter de façon traditionnelle. Les résultats des autres ministères montrent que la baisse de participation de 20 points à l'Education Nationale est en grande partie imputable à cette décision ministérielle. Il devient difficile pour l'administration de chanter l'air du dialogue social quand en coulisses tout est fait pour affaiblir la représentation des personnels.

Malgré ce contexte, le SNUipp-FSU conforte sa représentativité tant au plan national qu'au plan départemental puisqu'il obtient un siège supplémentaire dans cette instance. Nous lisons bien sûr ces résultats comme une reconnaissance du travail effectué au quotidien par nos élus et nos militants locaux, au service de toute la profession. Nous veillerons à ce que l'administration mette en œuvre une gestion des carrières équitable et transparente.

Nous allons aujourd'hui examiner les propositions d'avancement d'échelon de nos collègues. Nous tenons à dénoncer avec la plus grande force le projet de décret et d'arrêté sur l'évaluation des enseignants. En effet, s'il était mis en œuvre comme annoncé, il ralentirait considérablement les progressions de carrière et renforcerait le pouvoir hiérarchique en individualisant sans contrôle les promotions.

Ainsi, les enseignants seraient soumis à des entretiens professionnels, tous les 3 ans, menés par l'IEN (ou un autre fonctionnaire désigné à cet effet) qui comprendraient pour une part un dispositif d'auto-évaluation. Dès 2015, l'inspecteur de circonscription « distribuera » quelques réductions d'ancienneté quantifiées par le ministère (qui n'équivaldront pas, de toute façon, à la progression actuelle du grand choix). Pour le reste, l'avancement d'échelon se ferait au rythme le plus défavorable, à savoir l'ancienneté. Cette mesure dégraderait à nouveau le pouvoir d'achat des enseignants (déjà bien amputé avec le gel du point d'indice, l'augmentation du taux de pension et l'introduction d'un jour de carence) alors qu'une réelle revalorisation des carrières est indispensable. De plus cela aurait des conséquences graves sur l'échelon atteint au moment du départ à la retraite. Une nouvelle fois, le ministère compte faire des économies sur le dos des enseignants.

Avec ce projet, c'est toute la gestion paritaire des promotions qui vole en éclat : plus de barème, plus d'équité, plus de transparence... juste le fait du prince.

Nous estimons que les promotions devraient, dans la reconnaissance de l'expérience, se faire au rythme le plus rapide pour tous comme c'est déjà le cas pour d'autres corps ou grades (PE hors classe, corps d'inspection, directeur de SEGPA ou d'établissement spécialisé) sans que cela mette en péril l'institution.

Nous revendiquons une revalorisation indiciaire pour tous les enseignants, l'avancement de tous au rythme le plus rapide et la possibilité pour tous d'atteindre l'indice terminal 783. Rappelons à cet égard que le ratio d'avancement de grade des professeurs des écoles est bloqué à 2%, le plus faible de la Fonction Publique.

Comment admettre de telles régressions aggravées par le projet ministériel quand la France est le seul pays de l'OCDE où le salaire moyen des enseignants a baissé ces dix dernières années. D'ailleurs, le ministre lui-même, en annonçant son intention de revaloriser les enseignants en début de carrière et les directeurs, reconnaît que la question salariale reste un sujet sensible. Les mesures annoncées, simples mesures de rattrapage tant le retard est important, sont loin de régler l'ensemble de la question salariale et écartent, une fois encore, l'immense majorité des enseignants.

Perversité de la logique ministérielle, parallèlement à ce projet d'évaluation des enseignants, se met en place une redéfinition de la gouvernance académique. A l'avenir, les inspecteurs de circonscription du premier degré ne feront pas partie du tout nouveau service académique de l'inspection. A l'instar des chefs d'établissement, ils vont intégrer la ligne hiérarchique décisionnelle. Alors que jusqu'ici tous les inspecteurs tiraient leur autorité de leur expertise pédagogique et disciplinaire, les IEN la tiendraient désormais de leur appartenance à la chaîne hiérarchique.

Pour le SNUipp-FSU, le fonctionnement de l'école et le pari de la réussite de tous les élèves nécessitent, au contraire, le développement de processus institutionnels favorisant le travail en équipe pour permettre de réfléchir et de construire collectivement des réponses pédagogiques aux besoins des élèves. Si le dispositif actuel est vécu comme injuste, le SNUipp-FSU refusera que le dispositif futur en accentue les défauts. Nous défendons, au contraire, l'idée d'inspections formatives, déconnectées de l'avancement des personnels. Dans cette logique, nous rejoignons la position du SNPI-FSU qui rappelle que l'acte pédagogique doit tenir une place essentielle à l'école.

C'est pour toutes ces raisons que nous demandons le retrait du projet de décret et d'arrêté sur l'évaluation des enseignants et que nous appelons nos collègues à signer massivement la pétition unitaire et à faire grève le 15 décembre prochain.

Fermetures de classes, suppressions de RASED et de postes de remplaçants, abandon de la formation, fragilisation de la maternelle, le bilan du ministère de l'Education Nationale n'est pas bon et les prochaines suppressions d'emploi programmées en 2012 vont aggraver la situation.

Sur tous les terrains, le ministre recherche l'affrontement. Réforme de l'évaluation des enseignants lancée à la hussarde et, dernière annonce en date, le projet, à nouveau, de publier les résultats des évaluations école par école.

Si nous devons évaluer notre ministre, notre appréciation serait sans appel :

C'est une politique à haut risque pour l'école !